

L'ÉNERGIE

CAROLINE (ALBERTA)—LE PROJET DE 600 MILLIONS DE DOLLARS—LA RAFFINERIE DE GAZ NATUREL ET L'USINE DE TRAITEMENT DU SOUFRE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi aujourd'hui de faire partager à la Chambre le plaisir que j'ai ressenti lorsqu'on a fait il y a quelques jours cette annonce concernant ma circonscription de Red Deer.

Le Groupe d'exploitation du gaz de la région de Caroline, soit quatorze sociétés dirigées par Shell Canada, a annoncé une offre d'investissement de 600 millions de dollars, comprenant notamment une raffinerie de gaz naturel et une usine de traitement du soufre près de Caroline, en Alberta.

Plus de 1 200 emplois seront créés dans le secteur de la construction.

Il y aura des emplois permanents dans la région pour 150 personnes, plus de 17 millions de dollars seront injectés tous les ans dans notre économie locale.

Ce projet n'est pas financé par le gouvernement fédéral. Ces quatorze sociétés investissent avec confiance dans leur avenir parce qu'elles estiment pouvoir être concurrentielles.

Grâce à la confiance renouvelée dans la politique gouvernementale et à l'accès plus sûr aux marchés américains que leur offre l'Accord de libre-échange, les Canadiens verront d'autres projets comme celui de Caroline.

* * *

• (1410)

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la population du secteur Des Chenaux-Mekinac est fière et croit en ses possibilités de développement économique et social.

Voilà une des raisons pour laquelle mon gouvernement a injecté une somme de 2,3 millions de dollars dans le cadre du Programme de développement des collectivités pour concrétiser davantage les aspirations des gens de chez-nous.

Par l'accomplissement de ce dossier, les intervenants du milieu sont à se donner une structure et un levier financier qui permettront de diversifier l'économie locale et ainsi permettre la création d'emplois permanents et l'amélioration de la qualité de la vie. Une preuve de

Article 31 du Règlement

plus, monsieur le Président, que notre gouvernement croit au développement régional, à sa diversification et, surtout, à sa réussite par la participation active des gens responsables qui savent se prendre en main et générer la prospérité pour leur milieu.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DANS LES RÉSERVES

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai été souvent frappé, au cours de ma visite des 23 localités indiennes de Prince Albert—Churchill River, par le niveau de misère humaine que nous tolérons dans ce riche pays qui est le nôtre.

Le 25 novembre, Colleen Fern, âgée de sept ans, a trouvé la mort dans un incendie dans la réserve indienne de Fond du Lac dans ma circonscription. Quatre jours plus tard, soit le 29 novembre, Jordan Summer, âgé de trois ans et demi, a péri dans un incendie sur la réserve indienne de Fairford au Manitoba.

Dans les deux cas, le matériel de lutte contre les incendies dont on disposait et l'entraînement des pompiers étaient loin de suffire.

Cette situation équivaut à de la négligence criminelle. Si nous prenons au sérieux nos responsabilités envers les Indiens, nous devons veiller à ce que le gouvernement agisse immédiatement pour que les familles indiennes du Canada ne traversent pas l'hiver, hantées par la perspective que l'équipement des pompiers de leur localité n'est pas suffisant pour éteindre les incendies.

Faut-il que d'autres enfants meurent pour que le gouvernement se décide à agir?

* * *

[Français]

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'IMPORTANCE DE LA MISE EN OEUVRE DU TRAITÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le leader socialiste du NPD a exigé à plusieurs reprises que toute la question du libre-échange soit soumise aux électeurs, en disant: Laissons le peuple décider.

Après les élections, le leader socialiste du NPD déclarait: Dans notre tradition parlementaire, le peuple canadien a pris une décision et M. Mulroney a maintenant le droit et le mandat de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange.